



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**État-major des Armées
État-major de zone de défense de Metz
Division appui des formations**

Metz, le 03 AOUT 2022
N° 503471 /ARM/EMA/EMZD Metz
/DIV.ADF/BSI/SSEU/NP
EP5553

Le général de corps d'armée Alexandre d'ANDOUQUE de SÉRIÈGE,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de zone de défense et de sécurité Est,
commandant de zone terre Nord-est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

monsieur le directeur départemental des territoires de la Marne.

OBJET : permis de construire projet photovoltaïque – Fère-Champenoise (51).
RÉFÉRENCE : courriel du 19 juillet 2022.

Par correspondance visée en référence, vous avez consulté la SDRCAM Nord à propos du permis de construire en vue de la construction d'une centrale agri-solaire au sol avec élevage ovins, lieu-dit « La Monte Blanche », à Fère-Champenoise.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'aire d'étude est grevée par la servitude AR3 relative au dépôt de munitions de Connantray-Vaufrey – décret du 20 janvier 1972 – gérée par l'unité de soutien de l'infrastructure de la défense de Châlons-en-Champagne mais celle-ci est en cours d'abrogation.

Pour le commandant de zone Terre Nord-est et par délégation,
le lieutenant-colonel Philippe De Danne,
chef du bureau stationnement infrastructure